

A.D.A.J.E.S.
Société de participations financières de profession libérale par actions simplifiée de Notaires au
capital de 3.000 €
Siège social : 14 Rue des Rémoisseurs 51350 CORMONTREUIL
919 496 489 RCS REIMS

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 30 juin,

A 9 heures 30,

Maître Laurence PARACHINI,
demeurant 14 rue des Rémoisseurs 51350 CORMONTREUIL,

Propriétaire de la totalité des 300 actions de 10 € composant le capital social de la société A.D.A.J.E.S.,

Associée unique et Présidente de ladite Société,

[...]

A pris les décisions suivantes :

[...]

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,

[...]

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[...]

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 26.290 € de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	26.290 €
- Absorption des pertes antérieures	- 16.144 €
- Disponible	10.146 €
- Virement à la réserve légale de la somme nécessaire pour la porter à 10% du capital social	- 300 €
- Le solde, soit	9.846 €
étant affecté au compte « autres réserves ».	

LS

L'associée unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

[...]

QUATRIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour copie conforme
La Présidente
Laurence PARACHINI

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.